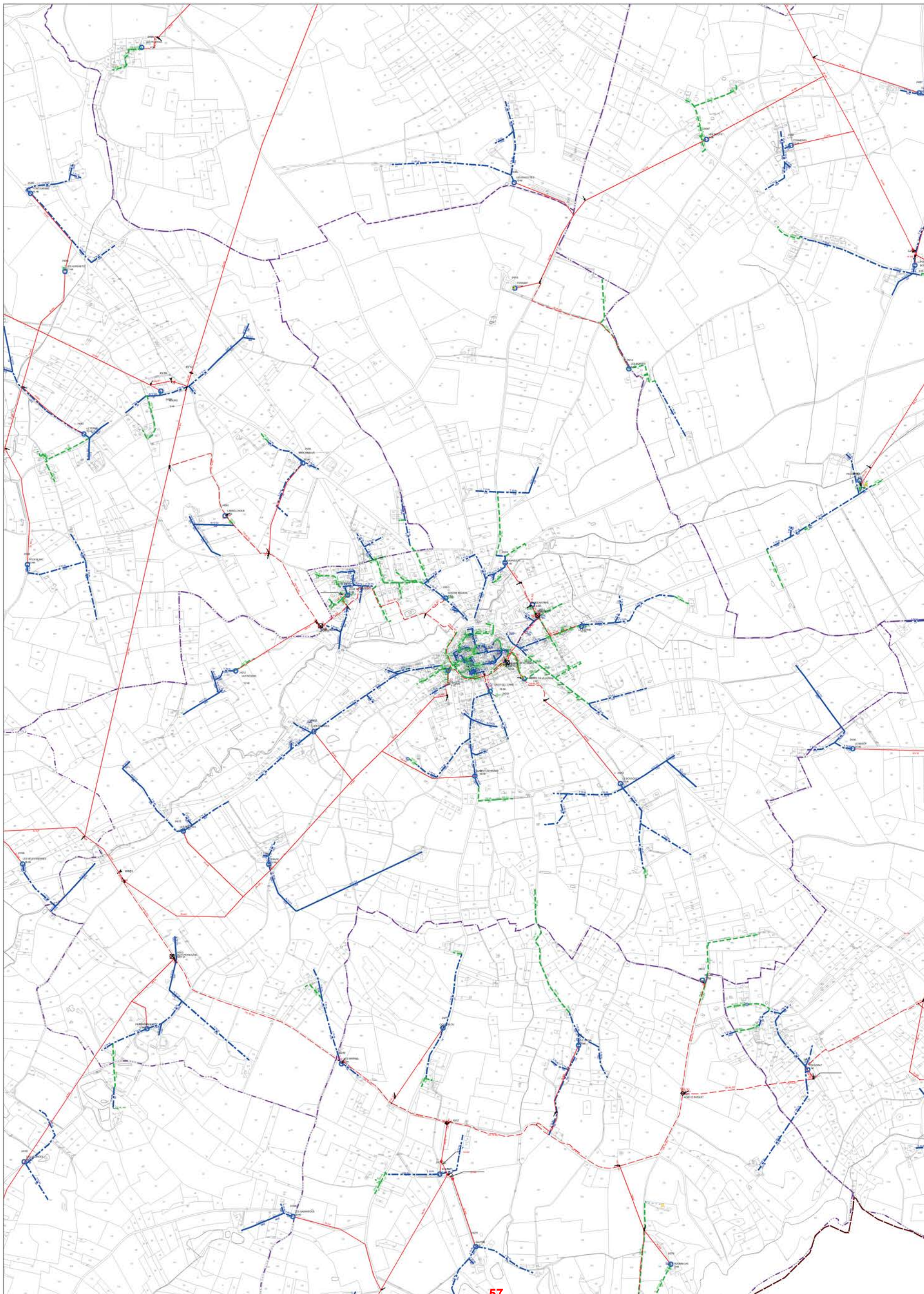


- Légende :**
- | | | |
|-------|------------------------------|-------------|
| — | Aérien | Tronçon HTA |
| - - - | Aérien torsadé | |
| — | Cable souterrain | |
| I | IACM | |
| Y | IAT | |
| T | ADA | |
| I | IACT | |
| S | Disjoncteur non télécommandé | |
| ○ | DRR | |
| ○ | Sectionneur | |
| — | Aérien | Tronçon BT |
| - - - | Aérien torsadé | |
| — | Cable souterrain | |
| ○ | Poste source | |
| ○ | Changement de section | |
| ○ | Postes électriques | |
| ○ | Distribution publique | |
| ○ | Abonné | |
| ○ | Producteur HTA | |
| ○ | Répartition | |
| ○ | DP - Abonné | |
| ○ | Transformateur HTA - HTA | |
| ○ | Producteur HTA - Abonné | |
| ○ | DP - Producteur HTA - Abonné | |



Sans objet



Réseau de transport d'électricité

Service Urbanisme Habitat et Construction

date d'arrivée

21 DEC. 2010

ARRIVÉE le

21 DEC. 2010

D.D.T. 24

VOS REF. :

NOS REF. : LE-ING-TESO-GIMR-PSEC-10

INTERLOCUTEUR Mr Stéphane RAYNAUD

TEL. : 05.61.31.49.90

FAX : 05.61.31.44.91

DDT Dordogne

Service Urbanisme Habitat Construction

A l'attention de Mme Bassal

Cité Administrative

24024 PERIGUEUX CEDEX

OBJET : PORTER A CONNAISSANCE

Communes de FLEURAC, JOURNIAC, MAUZENS-MIREMONT, SAINT AVIT DE VIALARD, SAINT FELIX DE REILHAC, SAVIGNAC DE MIREMONT et ISSIGEAC

Toulouse, le 9 décembre 2010

Madame,

Vous nous avez informé que les communes de SAINT FLEURAC, JOURNIAC, MAUZENS-MIREMONT, SAINT AVIT DE VIALARD, SAINT FELIX DE REILHAC, SAVIGNAC DE MIREMONT et ISSIGEAC ont prescrit la révision de la carte communale.

A ce titre, nous vous informons que nous n'exploitons pas d'ouvrage d'énergie électrique Haute Tension indice B ($\geq 50\text{kV}$), existant ou projeté à court terme, sur le territoire de ces communes.

Nous attirons aussi votre attention sur le fait que nous ne sommes pas habilités à donner des informations pour les ouvrages d'une tension inférieure à 50.000 Volts.

En vertu de l'article L 126-1 du code de l'urbanisme, relatif au report obligatoire des servitudes en annexe des documents d'urbanisme, nous vous saurions gré de bien vouloir continuer à nous consulter pour chacune des différentes phases de réalisation ou d'évolution des documents d'urbanisme de ces communes.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

Groupes Ingénierie
Ma. Conception Réseaux
Services en Concertation
Signé : M. BALZER

RTE EDF Transport SA

TRANSPORT ELECTRICITE SUD-OUEST - Groupe Ingénierie Maintenance Réseaux

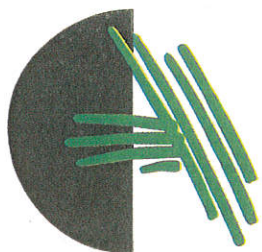
34 AVENUE HENRI BARBUSSE BP 52630 31026 TOULOUSE CEDEX

TEL : 05.61.31.41.37 FAX 05.61.31.44.91

CODE SIRET EDF : 444 619 258 01443 - CODE APE : 401 E



XXXXX



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DORDOGNE**

**Pôle Environnement
et Territoire**

Coulounieix-Chamiers, le 18 novembre 2010

Service Urbanisme Habitat et Constructions

date d'arrivée

22 NOV. 2010

**Direction Département des Territoires
Service Urbanisme Habitat Construction
Cité administrative**

24024 PERIGUEUX CEDEX

A l'attention de Mme Martine BASSAL

N/Réf. : JRL/ND/GD

Dossier suivi par Nelly DUPRAT

e-mail: nelly.duprat@dordogne.chambagri.fr

Tél. : 05.53.45.47.85

Objet : Porter à connaissance

Issigeac

Madame,

Suite à votre courrier du 13 octobre 2010, il n'y a pas d'exploitation possédant un plan d'épandage dont nous avons la connaissance à la Chambre d'Agriculture de la Dordogne.

Il n'y a pas de réseau d'irrigation.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Responsable du Pôle,

 **Jean-Roland LAVERGNE.**



MINISTERE DE LA CULTURE
PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE

ARRIVÉE le
20 DEC. 2010
D.D.T. 24

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES
CULTURELLES

Service régional de l'archéologie

54, rue Magendie
33074 BORDEAUX Cedex

Téléphone 05 57 95 02 36
Télécopie 05 57 95 01 25

Service Urbanisme Habitat et Constructions

date d'arrivée

20 DEC. 2010

Bordeaux, le 09 décembre 2010

N/Réf. : AC/ 10-5028

V/Réf. :

Objet :

Carte communale / Porter à connaissance de ISSIGEAC

Le conservateur régional de l'archéologie

à

D.D.T. 24

Service Urbanisme Habitat Construction
Cité administrative
24024 Périgueux Cedex

Affaire suivie par Annie Collier et
Hervé Gaillard

Faisant suite à votre demande ci-dessus référencée, j'ai l'honneur de vous communiquer les informations utiles qu'il convient de porter à la connaissance de cette commune afin d'assurer la protection de son patrimoine archéologique.

Conformément aux dispositions de l'article L. 522-5 du Code du Patrimoine, les projets d'aménagement affectant le sous-sol des terrains sis dans les zones définies en annexe sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation.

Par ailleurs, en dehors de ces zones, des découvertes fortuites au cours de travaux sont possibles. En ce cas, afin d'éviter toute destruction de site qui serait susceptible d'être sanctionnée par la législation relative aux crimes et aux délits contre les biens (articles 322-1 et 322-2 du Code Pénal), le service régional de l'archéologie devra en être immédiatement prévenu, conformément à l'article L. 531-14 du Code du Patrimoine.

Par autorisation du directeur régional
Le conservateur régional de l'archéologie



Dany BARHAUD

MINISTERE DE LA CULTURE

PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES
CULTURELLES

Service régional de l'archéologie

54, rue Magendie
33074 BORDEAUX Cedex

Bordeaux, le 09 décembre 2010

Téléphone 05 57 95 02 36
Télécopie 05 57 95 01 25

Objet :

Carte communale / Porter à connaissance de ISSIGEAC

Liste des zones sensibles :

- 1 - Le Bourg : vestiges antiques et médiévaux (église, cimetière, rempart, bourg, édifices religieux, etc.).
- 2 - Tour de Ville : vestiges de forges anciennes.
- 3 - Les Feuillades : vestiges néolithiques.

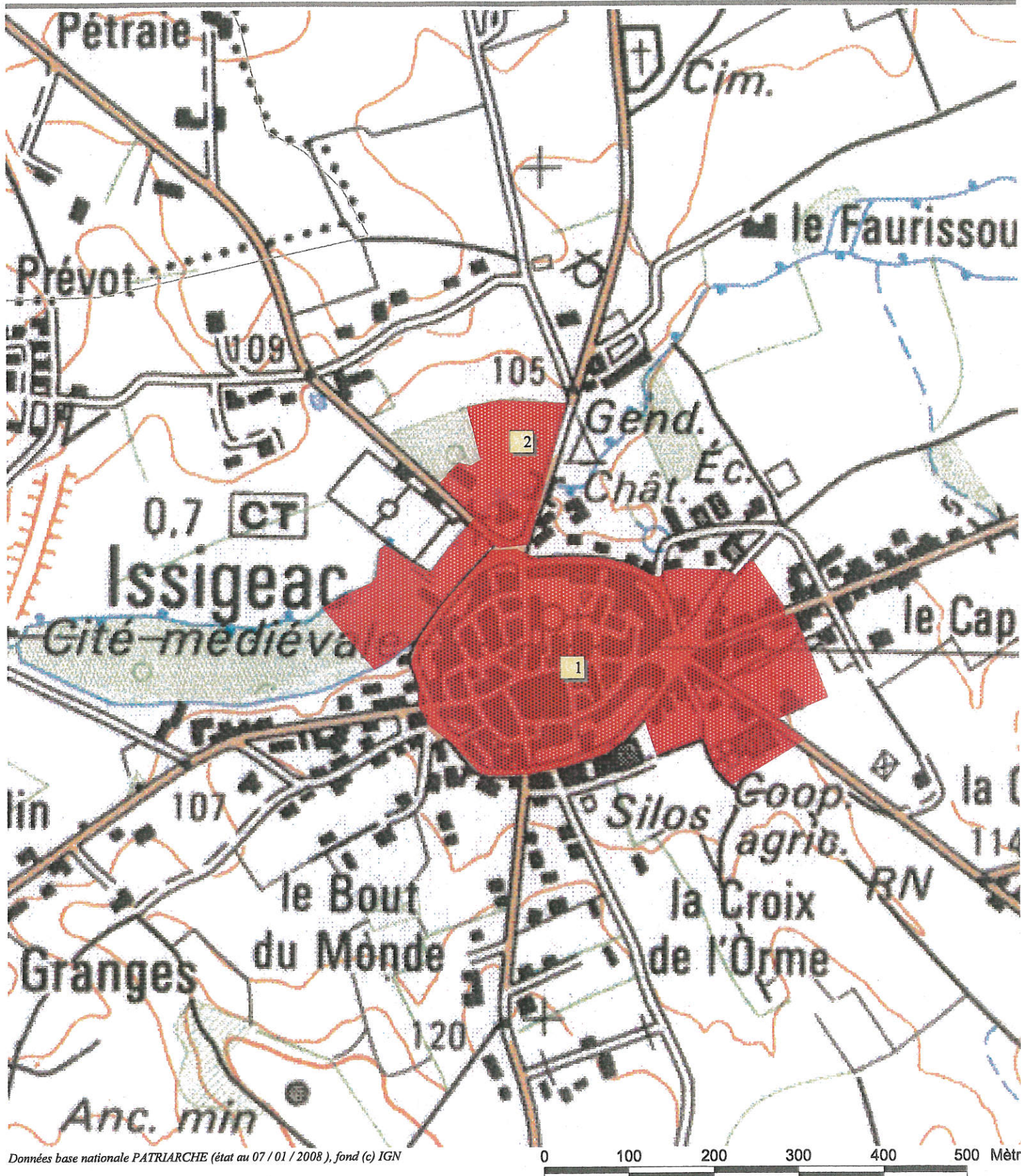


Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION AQUITAINE

Direction régionale des affaires culturelles



Données base nationale PATRIARCHE (état au 07 / 01 / 2008), fond (c) IGN

Carte communale
ISSIGEAC
Zones archéologiques

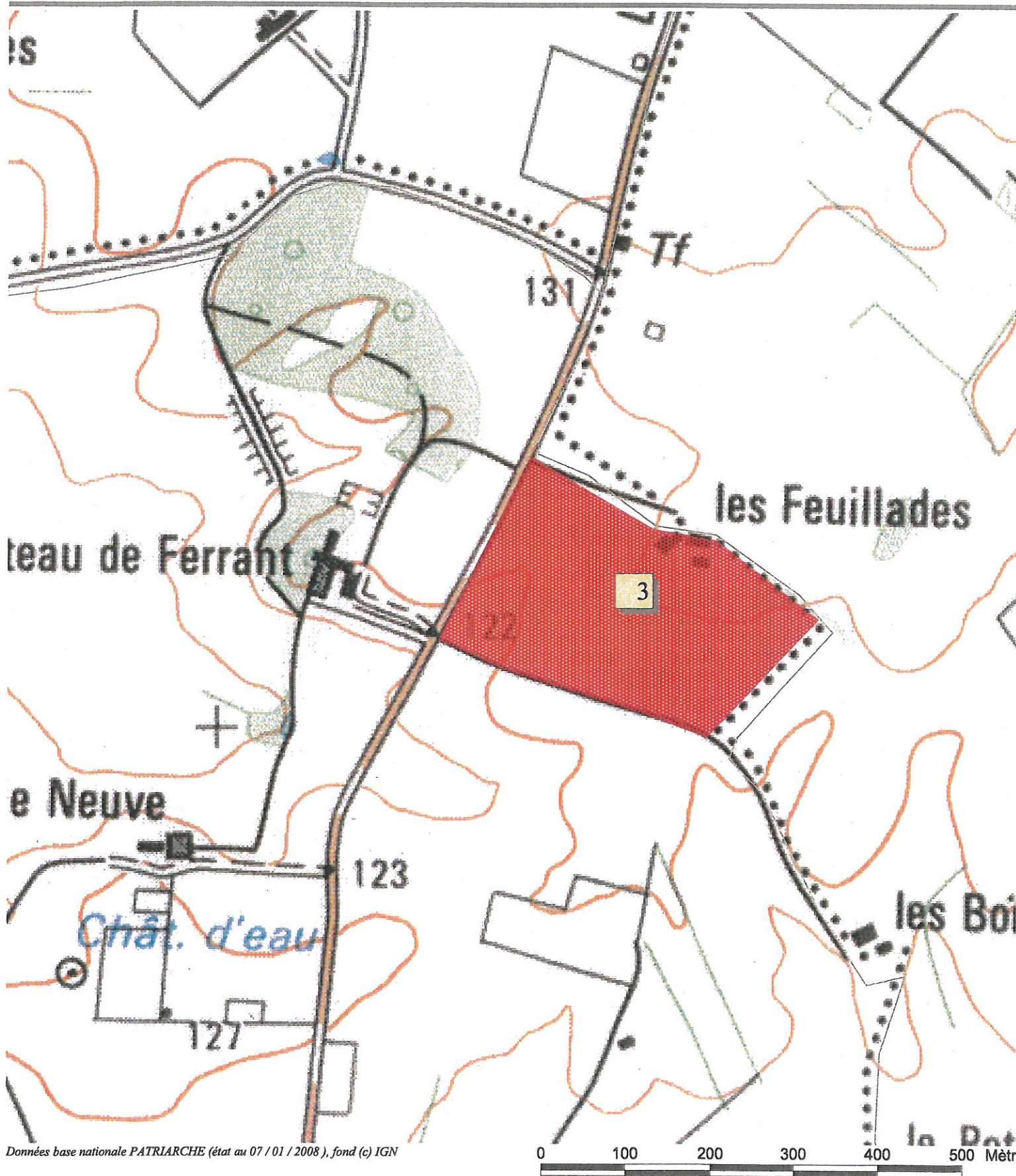


Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION AQUITAINE

Direction régionale des affaires culturelles



Données base nationale PATRIARCHE (état au 07 / 01 / 2008), fond (c) IGN

Carte communale
ISSIGEAC
Zones archéologiques

PRÉFECTURE DE LA DORDOGNE

Direction régionale des
affaires culturelles
d'Aquitaine

Service territorial de
l'architecture et du
patrimoine

Périgueux, le 16 Novembre 2010

Direction Départementale des Territoires
Service Urbanisme, habitat, Construction
Cellule Enjeux de l'Etat
Cité Administrative
24016 - Périgueux cedex

Date d'arrivée

18 NOV. 2010

A l'attention de Martine BASSAL

Affaire suivie par :
Pia HÄNNINEN/AMF
pia.hanninen@culture.gouv.fr

Hôtel Estignard
3, rue Limogeanne
B.P. 9021
24019 Périgueux cedex

Téléphone 05 53 06 20 60
Télécopie 05 53 09 47 24
sdap.dordogne@culture.gouv.fr

Objet : Commune d'**ISSIGEAC** / Révision de la carte communale
Porter à connaissance
Réf. : Votre lettre en date du 13/10/2010
P. J. : 2 plans de servitudes

Par courrier en date du 13 octobre 2010, vous m'interrogez dans le cadre du "porter à connaissance" des services de l'Etat pour la révision de la carte communale d'Issigeac.

En matière de patrimoine, sont présents sur le territoire de la commune d'Issigeac, les protections suivantes :

- Eglise en totalité (Cl. MH : 12 juillet 2001). Cet arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques du 09 juin 1926.
- Ancien palais des Evêques (Inv. MH : 5 octobre 1946).
- Ancienne Prévôté (Inv. MH : 3 octobre 1946).
- Maison gothique, rue principale (parcelle n° 193, section D du cadastre) [Inv. MH : 26 juin 1946].

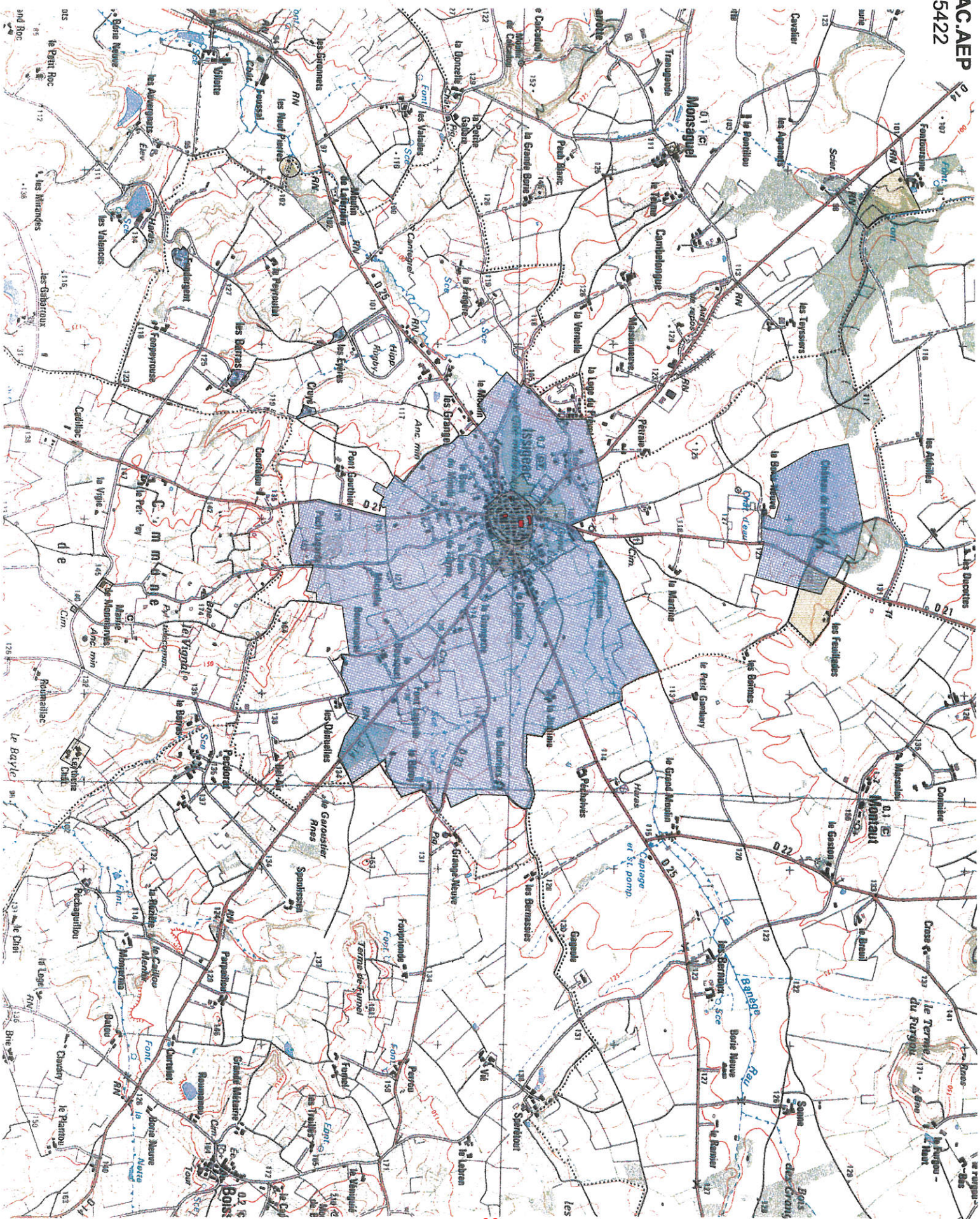
Le bourg d'Issigeac est un site naturel inscrit.

La ZPPAUP (servitude d'utilité publique) mise en place à Issigeac et révisée le 3 juin 2010, suspend cependant les effets des rayons de protections des monuments historiques et du site naturel.

L'étude de la ZPPAUP doit être en effet prise en compte lors de la révision de la carte communale dont la finalité de celle-ci est de mettre en cohérence les deux objectifs de protection du patrimoine communal et d'intégration de nouveaux quartiers.



Pia Hanninen
Architecte des bâtiments de France
Adjointe au chef du STAP de la Dordogne



Sujet : PAC CC Issigeac

De : "BORDERON Gregory - DREAL Aquitaine/SALD/DPTAVD"

<Gregory.BORDERON@developpement-durable.gouv.fr>

Date : Tue, 02 Nov 2010 15:10:32 +0100

Pour : "BASSAL Martine (Chargée de mission PAC et notes d'enjeux) - DDEA
24/SUHC/EEC/EEATDD" <martine.bassal@dordogne.gouv.fr>

Copie à : "BESSIERES Agnès (Chef de la Division) - DREAL Aquitaine/SALD/DPTAVD"
<Agnes.Bessieres@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Par lettre en date du 13 octobre 2010, vous avez saisi la DREAL Aquitaine d'une contribution pour constituer le "porter à connaissance" sur la carte communale de la commune de Issigeac.

Je vous informe que la DREAL Aquitaine n'a pas d'observations particulières à formuler.

--

- Grégory BORDERON -

Assistant de mission développement durable
des territoires - planification - ville durable

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine

Service Aménagement et Logement Durables

Division Planification Territoriale,
Aménagement et Ville Durable

Cité administrative
Rue Jules Ferry
BP 55
33090 BORDEAUX Cedex

Tél : 05 56 24 82 85



Direction régionale de l'environnement Aquitaine

[Accueil](#) | [Site du ministère](#) | [Site de la Préfecture de Région](#)

[Plan du site](#) | Recherche :

[Eau et milieux
aquatiques](#)

[Nature et
paysages](#)

[Risques et
nuisances](#)

[Littoral](#)

[Développement
durable](#)

[Education à
l'environnement](#)

[Evaluation
environnementale](#)

Données Communales

Votre recherche était :

- Département : Dordogne
- Commune(s) : ISSIGEAC

2 élément(s) trouvé(s)

[Modifier la recherche](#)

[Autre recherche](#)

Type de zone	Dép	Commune	Nom	Fiche	Carte
Znieff de type 2	24	PLATEAU CEREALIER D'ISSIGEAC	ISSIGEAC		
Sites inscrits	24	Bourg (ISSIGEAC)	ISSIGEAC		

[Modifier la recherche](#)

[Autre recherche](#)



© Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable
et de la Mer

[Glossaire](#) | [Contact](#) | [infos légales](#) | [crédits](#)

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique Floristique de la Région Aquitaine

Numéro : 2711

Type : 2

Ancien numéro : 2111

N° SFF 12946

PLATEAU CEREALIER D'ISSIGEAC

Auteur(s): COMITE DES INVENTAIRES AQUITAINE

Date de description: 1989

Superficie : 2830 ha

Altitude : 103 - 171 m

Liste des communes concernées par la zone :

24024	BARDOU
24177	FAUX
24212	ISSIGEAC
24278	MONMADALES
24281	MONSAC
24282	MONSAGUEL
24287	MONTAUT
24307	NAUSSANNES
24385	SAINT-CERNIN-DE-LABARDE

Typologie : (le premier type donné est le type principal)

(En périphérie :)

23	Lande, garrigue, maquis, friche
24	Prairies et terres cultivées sans bo.
25	Pelouse

Lithologie :

(En périphérie :)

9	Calcaires "tendres" (tufs, travertins)
10	Craie
11	Sables et alluvions calcaires

Activités humaines :

(En périphérie :)

1	Agriculture
5	Chasse

Mesures :

(En périphérie :)

0	Indéterminée
1	Nul
5	Zone urbaine (ZU)

0 Indéterminée

Statut de propriété :

(En périphérie :)

0	Indéterminé
---	-------------

N.B. : Les informations "Activités humaines", "Mesures" et "Statut de propriété" ne sont données qu'à titre indicatif et doivent être vérifiées avant utilisation.

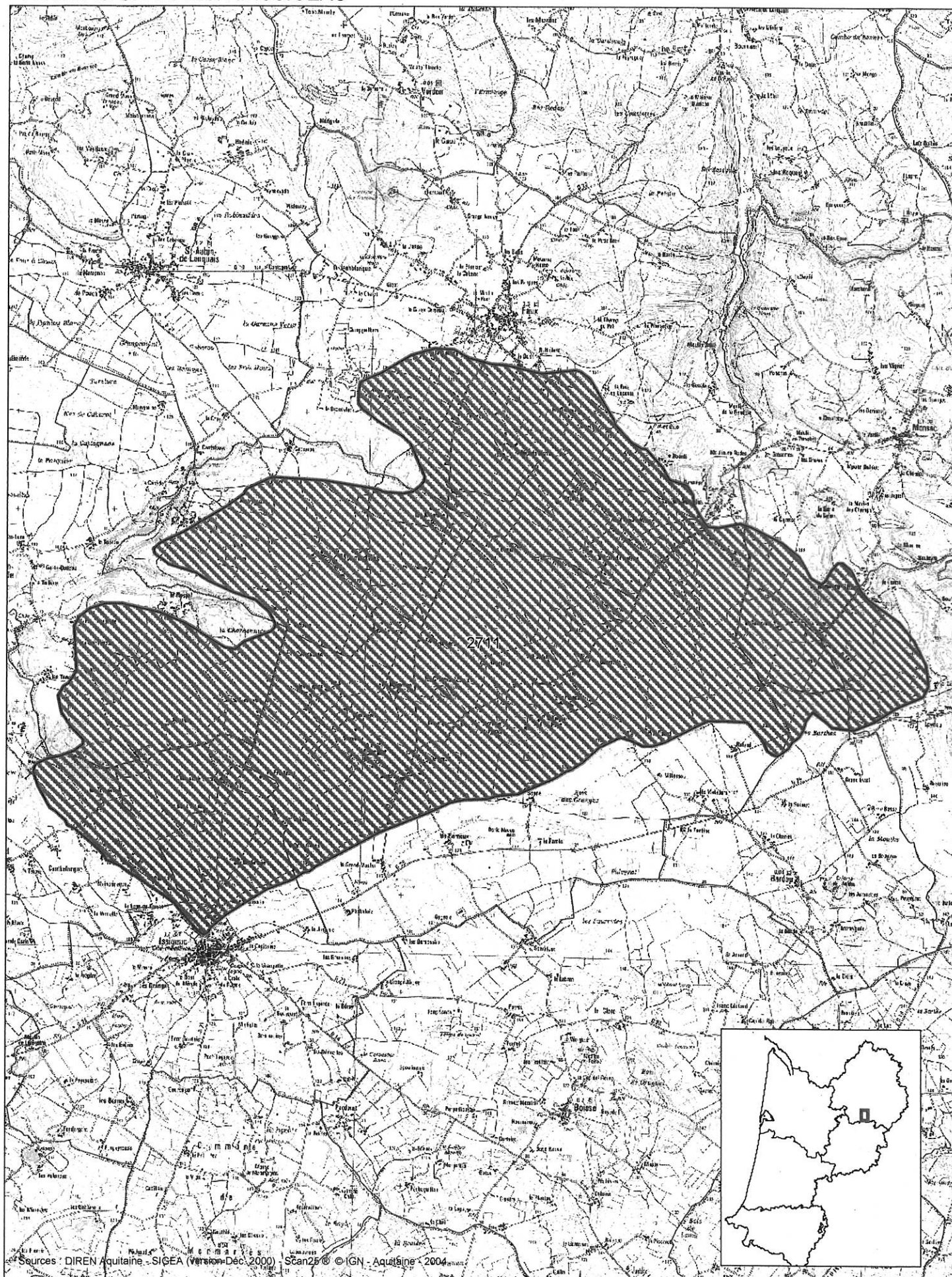
Bibliographie *Références bibliographiques compètes concernant la zone*

R. VIROT Introduction à l'étude de la végétation du Périgord méridional (Bas Périgord)
I Cahiers des naturalistes Parisiens, Bulletin des Naturalistes Parisiens n.s.8- 1953 p.29
Expert-informateur Serge FAGETTE

10 - Nombre d'annexes : 0
numéro d'annexe : 0

N.B. : Les informations : "Activités humaines", "Mesures" et "Statut de propriété" ne sont données qu'à titre indicatif et doivent être vérifiées avant utilisation.

PLATEAU CEREALIER D'ISSIGEAC





Site inscrit

Bourg (ISSIGEAC)

Décret en date du 20/07/1970

Superficie : 6,0131 hectares

Le (ou les) départements

Dordogne

Type de site:

Le (ou les) communes

24212 ISSIGEAC

La fiche de présentation détaillée de ce site protégé est consultable sur le site dédié aux sites inscrits et classés à l'adresse suivante : "<http://www.aquitaine.ecologie.gouv.fr/sites1930/index.html>"
Toutes les fiches ne sont pas réalisées, certaines sont encore en cours d'élaboration

Intitulé du site inscrit :
Bourg (ISSIGEAC)



DIREN Aquitaine

Date d'impression : 08/02/2005

0 0.5 1 km

Numéro de la planche : 1 sur 1

Recherche par commune :

Issigeac

Rechercher

Options de sélection :

Type/Catégorie : Tous types

Signe : Tous signes

☐ Appellations ☐ Dénominations ☒ Produits

Nombre de produits trouvés: 18

MOT CLÉ: Issigeac

Télécharger la liste

Signe(s)	Libelle produit	
IGP	Agneau du Périgord	[Textes][CDC][CDC] [Fiche]
AOC - AOP	Bergerac blanc	[Textes][CDC] [Fiche]
AOC - AOP	Bergerac rosé	[Textes][CDC] [Fiche]
AOC - AOP	Bergerac rouge	[Textes][CDC] [Fiche]
IGP	Canard à foie gras du Sud-Ouest	[Textes][CDC] [Fiche]
AOC - AOP	Côtes de Bergerac blanc	[Textes][CDC] [Fiche]
AOC - AOP	Côtes de Bergerac rouge	[Textes][CDC] [Fiche]
IGP	Dordogne blanc	[Textes] [Fiche]
IGP	Dordogne rosé	[Textes] [Fiche]
IGP	Dordogne rouge	[Textes] [Fiche]
IGP	Fraise du Périgord	[Textes] [Fiche]
IGP	Jambon de Bayonne	[Textes] [Fiche]
IGP	Périgord blanc	[Textes][CDC] [Fiche]
IGP	Périgord rosé	[Textes][CDC] [Fiche]
IGP	Périgord rouge	[Textes][CDC] [Fiche]
IGP	Pruneau d'Agen	[Textes] [Fiche]
IGP	Veau du Limousin	[Textes] [Fiche]
IGP	Volailles de Gascogne	[Textes] [Fiche]

Porter à Connaissance du 2 février 2015



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DORDOGNE

09 FEV. 2015

Direction départementale des territoires
Service Urbanisme Habitat Construction
Pôle Planifications, Affaires Juridiques, Enjeux
de l'État et Ville Durable
Cellule Enjeux de l'État
Julie LAMOUROUX
mél : julie.lamoureux@dordogne.gouv.fr

Périgueux, le 2 février 2015

Monsieur le Président
Communauté de communes Portes Sud Périgord
23 avenue de la Bastide
24 500 EYMET

Objet : Porter à connaissance : Cartes communales de Bardou, Faurilles, Issigeac et Monsaguel.
P.J : 1 dossier

En complément du porter à connaissance qui vous a été notifié le 25 septembre 2013, j'attire votre attention sur la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014, publiée le 26 mars 2014) dont certaines dispositions sont d'application immédiate pour les procédures d'élaboration et de révision en cours.

Parmi celles-ci, il est à noter les suivantes :

- les servitudes d'utilité publique doivent figurer dans les annexes de la carte communale si l'avis d'enquête publique est ou a été publié après la publication de la loi ALUR.
- la Chambre d'Agriculture doit être consultée avant l'enquête publique, en tant que personne publique associée.
- Les cartes communales prescrites après la publication de la loi ALUR sont maintenant concernées par l'éventuelle interdiction d'ouverture à l'urbanisation (article L122-2 du code de l'urbanisme).

Vous trouverez ci-joint :

- le tableau des servitudes d'utilité publique
- les cartographies des zones à risques et patrimoine naturel et culturel.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires,
Le chef du Service Urbanisme Habitat Construction
adjoint,

Yves LE ROY

NOMCOMMUNE	Code	Catégorie	DESIGNATION	NOMTEXTE	DATETEXTE	NOM_SERV
ISSIGEAC	AC 1	CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL : Monuments historiques	- Eglise	Arrêté du 09061926	09/06/26	SDAP
ISSIGEAC	AC 1	CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL : Monuments historiques	- Maison gothique, rue principale dite des Têtes	Arrêté du 26061946	26/06/46	SDAP
ISSIGEAC	AC 1	CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL : Monuments historiques	- Ancienne Prévôté	Arrêté du 03101946	03/10/46	SDAP
ISSIGEAC	AC 1	CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL : Monuments historiques	- Ancien Palais des Evêques	Arrêté du 05101946	05/10/46	SDAP
ISSIGEAC	AC 1	CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL : Monuments historiques	Eglise Saint Félicien (totalité)	Décret du 15031990	15/03/90	SDAP
ISSIGEAC	AC 2	CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL : Monuments naturels et sites	Bourg	Arrêté du 20071970	0	SDAP
ISSIGEAC	PT 2	UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS : Télécommunications-protection contre les obstacles	Liaison hertzienne Bergerac-Eymet	Décret du 260189	0	DRN
ISSIGEAC	I 4	UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS : Energie électrique	- Diverses lignes MT et BT	Convention amiable	0	EDFPgx
ISSIGEAC	AC 4	CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL : Zone de protection autour des monuments historiques, quartiers et sites à protéger	- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager	Arrêté Préfet de Région du 2 mai 1994	02/05/94	DIREN

Servitudes d'Utilité Publique

ISSIGEAC	PT 2	UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS : Télécommunications-protection contre les obstacles	Liaison hertzienne Bergerac- Monmarves	Convention	0	DRN
----------	------	--	--	------------	---	-----



Cavités souterraines hors carrière

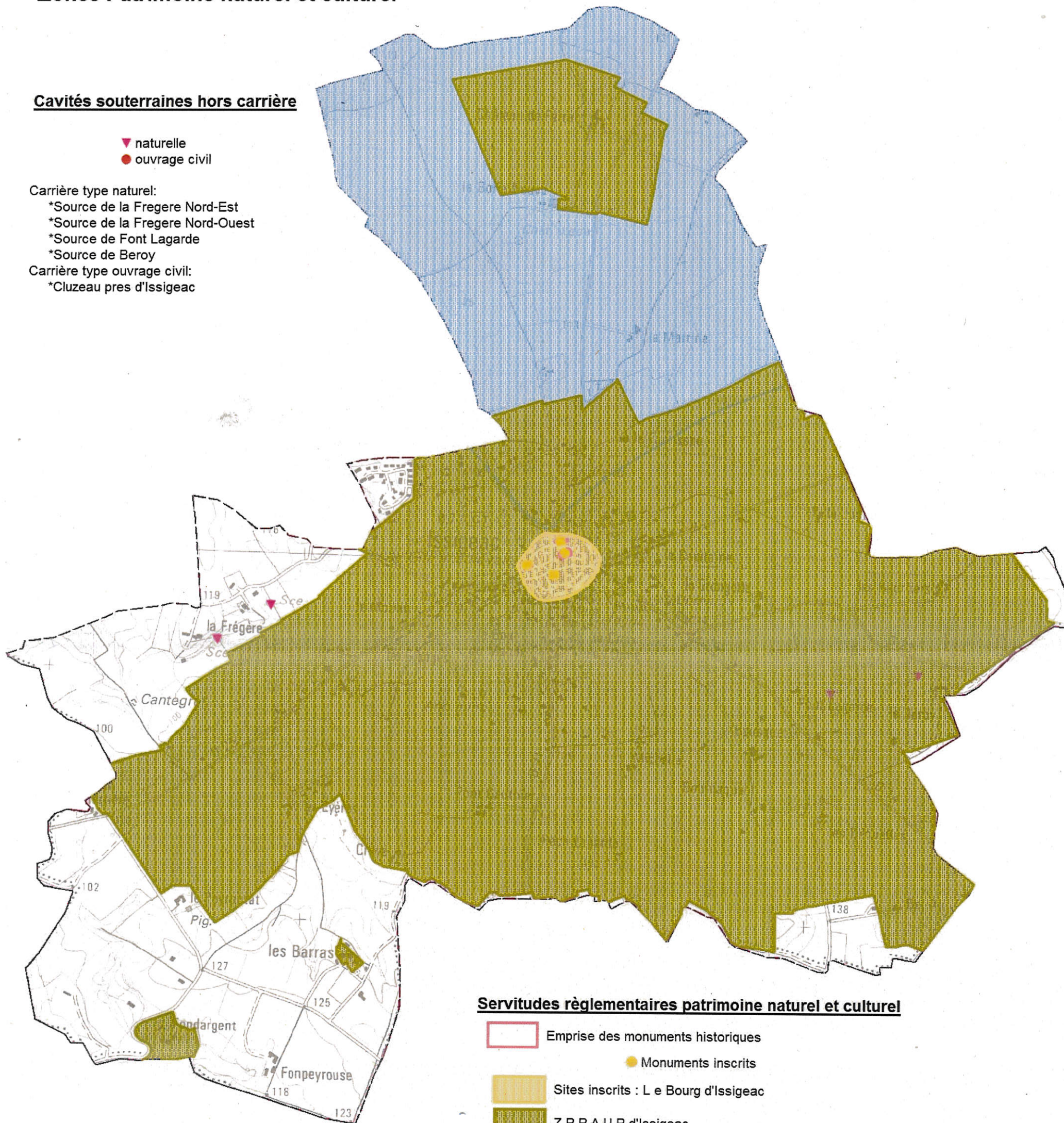
- ▼ naturelle
- ouvrage civil

Carrière type naturel:

- *Source de la Frégère Nord-Est
- *Source de la Frégère Nord-Ouest
- *Source de Font Lagarde
- *Source de Beroy

Carrière type ouvrage civil:

- *Cluzeau pres d'Issigeac



Servitudes réglementaires patrimoine naturel et culturel

- Emprise des monuments historiques

- Monuments inscrits

- Sites inscrits : L e Bourg d'Issigeac

- Z.P.A.U.P d'Issigeac

Monuments inscrits:

- Eglise
- Maison Gothique (Rue Principale)
- Ancien Palais des Evêques
- Ancienne Prévôté

Informations utiles Patrimoine naturel et culturel

- Znieff type 2
- *lateau céréalière d'Issigeac

NOTA :

Données non exhaustives
Tracés indicatifs

Echelle : 1/ 15 000°

Date exécution du plan : 05 Décembre 2014

Carte mise à jour avec l'information connue au : 01/01/2013

Sans objet